



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax. : 819-560-8445

[muni.hampden@hsf.qc.ca](mailto:muni.hampden@hsf.qc.ca)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du canton de Hampden tenue à l'Hôtel de ville, mardi le 6 mars 2018 à 19h30.

Sont présents :

- Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost
- Siège # 2. Madame Lisa Irving
- Siège # 3. Madame Monique Scholz
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois
- Siège # 6. Madame Valérie Prévost

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la Directrice générale & secrétaire-trésorière Madame Kim Leclerc, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Bertrand Prévost ouvre la séance à 19h30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2

**2018-039 Adoption de l'ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2018
- 4. Rapport des comités et du maire
- 5. Rapport de la directrice générale
- 6. Rapport du service de voirie, service incendie et urbanisme
- 7. Question du public
- 8. Approbation des salaires 13 474.71\$ et des comptes 36 040.11\$
- 9. Correspondance
  - 9.1 Formation rôles et responsabilités des élus
  - 9.2 Envoi d'un communiqué FADOQ
  - 9.3 Invitation responsable des loisirs
  - 9.4 Rapport annuel commission scolaire des Hauts-Cantons
- 10. Résolutions
  - 10.1 Demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts
  - 10.2 Nomination 3 membres du comité préparatoire incendie
  - 10.3 Procédure rémunération formation de pompier
  - 10.4 Demande d'aide financière - Guide des attraits
  - 10.5 Demande de soutien financier comité ÉLÉ - La relève HSF
  - 10.6 Entente en matière des recherches des causes et circonstances d'incendie
  - 10.7 Projet de mise à niveau majeure, globale et conjointe de la route 257
  - 10.8 Contrat de travail pompier
  - 10.9 Préavis pour révision de l'entente intermunicipale pour l'entretien et la sécurité au Parc du marécage des Scots avant échéance

- 10.10 Achat équipement incendie
- 10.11 Achat par crédit-bail d'un camion de voirie
- 10.12 Autorisation prélèvement bancaire automatique crédit-bail
- 10.13 Dépôt du rapport annuel incendie
- 10.14 Contrat de déneigement MTQ
- 10.15 Financement colloque – Société de Développement Scotstown Hampden
- 10.16 Vente d'immeuble pour défaut de paiement
- 10.17 Autorisation virement des fonds réservés
- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit et est adopté en laissant le varia ouvert.

**#3 2018-040 Adoption du procès-verbal du 6 février 2018**

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'ils dispensent la lecture du procès-verbal et qu'il soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**#4 Rapport des comités et du maire**

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

**#5 Rapport de la Directrice générale et la Secrétaire-trésorière**

Madame Kim Leclerc dépose son rapport mensuel au 28 février 2018.

**#6 Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe, du service de voirie, incendie et urbanisme**

Madame Kim Leclerc dépose les rapports mensuels suivants : rapport de la secrétaire-trésorière adjointe transmis par Madame Manon Roy, le rapport mensuel pour le service de voirie transmis par l'employé Monsieur Faucher, le rapport mensuel du service incendie transmis par le chef pompier, Monsieur Beauchesne, ainsi que le rapport mensuel pour le service d'urbanisme transmis par Madame Got.

**#7 Questions du public**

Questions et/ou commentaires : Aucun

**#8 2018-041 Approbation des salaires et des comptes**

Il est proposé par la conseillère Madame Sylvie Caron  
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil municipal du Canton de Hampden autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés au (SUITE RÉOLUTION 2018-041)

conseil au montant de 36 040.11\$. Les chèques # 201800038 à 201800067 sont émis.

QUE le conseil prend connaissance du montant pour les salaires au montant de 13 474.71 \$. Les chèques #201800052 à #201800105.

**Adoptée**

**#9**

### **Correspondance**

- 9.1 Formation rôles et responsabilités des élus
- 9.2 Envoi d'un communiqué FADOQ
- 9.3 Invitation responsable des loisirs
- 9.4 Rapport annuel commission scolaire des Hauts-Cantons

**#10**

### **Résolutions**

**#10.1 2018-042**

#### **Demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts**

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec offre des arbres gratuitement à des écoles, des municipalités et des organismes pour leurs activités. Les objectifs sont de sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts et d'inciter la population à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de son environnement.

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que le conseil offre au citoyen de Hampden la chance de se procurer de jeunes pousses d'arbres qui ont 2 ou 3 ans en moyenne gratuitement. Les citoyens qui désirent se procurer des arbres devront venir les chercher au bureau municipal, une limite de 3 arbres par citoyen. La distribution se fera le 26 mai 2018 de 9h00 à 12h00.

Adopté

**#10.2 2018-043**

#### **Nomination 3 membres délégué pour le comité préparatoire**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que la municipalité du canton de Hampden mandate les trois personnes suivantes: Madame Lisa Irving, Madame Monique Scholz et Monsieur Bertrand Prévost comme membres du comité préparatoire à une plus grande collaboration entre Scotstown et Hampden.

Adopté

**#10.3 2018-044**

#### **Procédure de rémunération lors de formation de pompier**

Attendu que le conseil voulait mettre à jour le taux de rémunération et établir la méthode de rémunération lors de formation;

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que le conseil établit la méthode de rémunération comme suit : les heures théoriques sont rémunérées au salaire minimum en vigueur lors de la formation et les heures pratiques sont à un taux de 15\$ de l'heure. Le 2/3 des heures effectués est payable à la fin de chaque (SUITE RÉSOLUTION 2018-044)

section terminée et le 1/3 des heures restantes seront payable à la fin de la formation lors de la réussite de celle-ci.

Que le conseil établit un montant maximum de 20\$ par repas lorsque la formation dure toute une journée, les frais supplémentaires ne seront pas payés par la municipalité. Les frais de déplacement ne sont pas payés dans un rayon de 25 kilomètres. Lorsqu'une formation se donne en dehors du rayon de 25 kilomètres les frais de déplacement seront payés au taux en vigueur à la MRC.

Adopté

#### **#10.4 2018-045 Demande d'aide financière – Guide des attraits**

Attendu le comité tourisme du Haut-Saint-François on fait une demande d'aide financière auprès du conseil municipal afin que le comité puisse maintenir ses actions pour la promotion des attraits et des entreprises touristiques de notre territoire;

Attendu que la contribution s'élève à 310,00\$. Ce montant est proportionnel à la visibilité que le canton de Hampden obtient dans le guide des attraits plus une cotisation de base.

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que le conseil municipal contribue financièrement au guide des attraits pour un montant de 310,00\$.

Adopté

#### **#10.5 2018-046 Demande de soutien financier comité ÉLÉ – La relève HSF**

Attendu que le conseil municipal a reçu une demande de soutien financier pour le comité ÉLÉ (stimulation à l'éveil, à la lecture et à l'écriture) afin de favoriser la réussite éducative des enfants du Haut-Saint-François. Les principales initiatives sont la production du Planificateur familial et l'organisation d'un événement d'éveil à la lecture parents-enfants;

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que le conseil municipal soutient financièrement le comité ÉLÉ pour une contribution de 25\$, ce qui équivaut au plan de visibilité « Abeille ».

Adopté

#### **#10.6 2018-047 Entente en matière des recherches des causes et circonstances d'incendie**

Attendu que les municipalités concernées se sont prévalues des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q c C-27.1) pour conclure une entente en matière de sécurité incendie;

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que la Municipalité du canton de Hampden accepte de conclure une entente lors de la recherche des causes et circonstances d'incendie avec les autres municipalités participantes intéressées, suivant les modalités et les conditions

(SUITE RÉOLUTION 2018-047)

prévues à l'entente, pour une période de vingt-quatre mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 jusqu'au 31 mars 2020.

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité du canton de Hampden.

Que la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités participantes à l'entente.

Adopté

**#10.7 2018-048 Projet de mise à niveau majeure, globale et conjointe de la route 257**

CONSIDÉRANT QUE la Route 257 est de responsabilité municipale, entre la route 112 à Weedon, en passant par Lingwick, Scotstown, Hampden et La Patrie jusqu'à l'intersection de la Route 212;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 a toutes les caractéristiques d'une route intermunicipale, voire régionale, car elle relie plusieurs municipalités dans deux MRC, conduit à une douane américaine, est un axe privilégié d'accès au parc National du Mont-Mégantic et à deux parcs régionaux, soit celui du Marécage des Scots et celui du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est utilisée par des citoyens afin d'atteindre des services de santé, des loisirs, des commerces et par plusieurs travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est de plus en plus utilisée et stratégique, étant donné l'attractivité touristique grandissante des attraits majeurs précités, mais aussi les projets reliés à un investissement majeur de production en serres de marijuana thérapeutique (200 M \$ et 400 emplois, seulement pour les serres)

CONSIDÉRANT QUE la route 257 sert aux entrepreneurs locaux et régionaux, notamment agriculteurs et les producteurs forestiers, entre autres les immenses territoires de coupe de l'entreprise Domtar qui approvisionnent de nombreuses usines de transformation;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est en grande partie en très mauvais état, ce qui freine plusieurs usagers qui cherchent à l'éviter et met en péril la sécurité de ceux qui s'y aventurent, notamment en période de dégel;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 n'est pas pavée sur une partie centrale du tronçon, ce qui a également pour effet de dissuader certains usagers (par exemple, les véhicules récréatifs);

CONSIDÉRANT QUE pour les municipalités traversées par la Route 257, le défi de prendre en charge une mise à niveau majeure digne d'une route avec de telles fonctions est démesuré, et que cette situation a été soulignée et dénoncée depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités traversées sont en situation de dévitalisation reconnue et que leur capacité d'investir est limitée;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités traversées ont un plan de développement, sont soutenues par leurs organismes territoriaux et réalisent des projets qui contribuent à renverser la situation économique et améliorer la qualité de vie;

(SUITE RÉOLUTION 2018-048)

CONSIDÉRANT QUE tout plan d'action stratégique de développement ne réussira pas à véritablement avoir un impact si la route 257 n'est pas mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités traversées se sont regroupées pour réussir un projet majeur de mise à niveau global et que celui-ci nécessitera une aide financière gouvernementale substantielle et une mise de fonds du milieu à la limite des capacités des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités traversées se sont entendues sur une répartition à parts égales, soit de 10% chacune de ladite mise de fonds;

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité du canton de Hampden s'engage à réfléchir à la mise en place d'une structure collective pour gérer la mise à niveau et l'entretien de la Route 257;

QUE la municipalité du canton de Hampden s'engage à financer 10% du coût total d'un projet de mise à niveau majeure de la Route 257, montant qui sera partagé à parts égales entre les cinq municipalités;

QUE le maire, Monsieur Bertrand Prévost soit mandaté pour représenter notre municipalité sur le comité de la route 257 jusqu'à la réalisation du projet;

QUE le maire, Monsieur Bertrand Prévost, soit mandaté pour mettre en place, avec les collègues du comité de la route 257, un plan d'action comprenant notamment une stratégie de communication et de représentation visant à réunir l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation du projet.

Adopté

**#10.8 Contrat de travail pompier**

Reporté

**#10.9 2018-049 Préavis pour révision de l'entente intermunicipale pour l'entretien et la sécurité au Parc du marécage des Scots avant échéance**

Attendu que la municipalité du canton de Hampden a accepté de participer à l'Entente intermunicipale pour l'entretien et la sécurité du Parc du marécage des Scots selon les spécifications stipulées en date du 9 octobre 2013 et selon la résolution du conseil municipal 2013-04-431, adoptée le 3 avril 2013;

Attendu que cette entente regroupe la Municipalité régionale de Comté Le Haut-Saint-François, la Ville de Scotstown et la Municipalité du canton de Hampden;

Attendu que l'Article 13 – Durée et renouvellement de l'entente stipule :  
« La présente entente a effet à compter du moment où toutes les parties à l'entente ont signé et expirera le 31 juin 2016.

Elle se renouvellera successivement par période d'un an, à moins que l'une ou l'autre des parties à l'entente informe par courrier recommandé l'autre partie de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins 60 jours avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

En lieu et place d'un préavis de cession de fin de l'entente, l'une ou l'autre des parties à l'entente peut signifier dans le même délai de 60 jours avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement, une demande de

(SUITE RÉOLUTION 2018-049)

modification à l'entente auquel cas, ladite entente demeure en vigueur pendant la durée de discussions. Le cas échéant, la nouvelle entente n'entre en vigueur que l'année financière subséquente à la signature.»

Attendu que le conseil municipal du canton de Hampden souhaite redéfinir certains énoncés de l'Entente intermunicipale avec la Municipalité régionale de Comté Le Haut-Saint-François et la Ville de Scotstown  
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que la Municipalité du canton de Hampden transmette un préavis par courrier recommandé à la Municipalité régionale de Comté Le Haut-Saint-François et la Ville de Scotstown, de modification de l'entente intermunicipale relative à l'entretien et à la sécurité du parc du Marécage des Scots le 30 juin 2018, selon les clauses et énoncés actuels de ladite entente.

Adopté

**#10.10 Achat d'équipement incendie**

Reporté

**#10.11 2018-050 Achat par crédit-bail d'un camion de voirie**

CONSIDÉRANT QUE le 7 février 2018, la Municipalité a procédé à un appel d'offres public relativement à l'acquisition d'un camion 10 roues 2018 muni d'équipements de déneigement ;

ÇONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue à cet effet, soit celle de Tardif Diésel Inc au prix de 249 100 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil de la Municipalité retienne l'offre déposée par l'entreprise Tardif Diésel Inc. au prix de 249 100. \$ plus taxes applicables ;

QUE le conseil approuve l'offre de financement sous forme de crédit-bail soumis par Crédit municipal & Manufacturier REXCAP Inc. (« REXCAP ») soit un financement à taux fixe de 3.89 %, remboursable sur une période de 60 mois avec option d'achat de 1.00 \$.

QUE le remboursement de la dette s'effectue ainsi :

le premier versement est 117 000 \$;

le solde étant remboursable sous forme de versements mensuels au nombre de 59 et chaque versement est pour la somme de 2 747.70 \$, plus taxes incluant les frais de publication au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) pour la somme de 500.00 \$. Ces sommes sont payables au crédit-bailleur selon les modalités stipulées dans la soumission déposée le 27 février 2018, ladite soumission est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil tient compte du fait que l'offre de financement de REXCAP, était faite en tant qu'agent/ courtier pour le compte de la Banque Royale du Canada, qui agira comme crédit -bailleur contractuel pour cette opération de crédit - bail

(SUITE RÉSOLUTION 2018-050)

au montant de 249 100 \$ plus taxes au taux fixe de 3.89 % telle que décrite ci-dessus.

La présente confirme que Monsieur le Maire Bertrand Prévost et la Directrice générale, Kim Leclerc, ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation de signer tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail

prévue avec la Banque Royale du Canada dont copies de tels documents de crédit- bail seront annexées aux présentes une fois exécutés lors de la mise en place du financement.

Adopté

**#10.12 2018-051 Autorisation prélèvement bancaire automatique crédit-bail**

Attendu que la municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion de voirie par la méthode d'achat par crédit-bail pour une durée de 60 mois avec option d'achat à 1,00\$ à la fin;

Attendu que la municipalité désire effectuer les paiements par prélèvement bancaire automatique tous les mois. Les prélèvements sont établis comme suit : un prélèvement tous les mois au montant de 2 747.70\$ chacun des versements.

Il est proposé par la conseillère Madame Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise les prélèvements pré établis pour tous les 59 versements prévus pour un montant total 2 747.70\$ par versement.

Adoptée

**#10.13 2018-052 Dépôt du rapport annuel incendie**

Attendu que le chef pompier M. Daniel Beaudesne doit remettre au conseil le rapport annuel en incendie pour l'année 2017;

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

Que le conseil a pris connaissance du rapport annuel transmis par M. Beaudesne et que le dépôt du rapport annuel soit accepté.

Adoptée

**#10.14 2018-053 Contrat de déneigement MTQ**

Attendu que le conseil a reçu une demande de renouvellement du contrat pour le déneigement du chemin Franceville la section qui appartient au Ministère des Transports du Québec;

Attendu que cette demande de renouvellement est d'une durée de 5 ans;

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que le conseil manifeste son intérêt à renouveler à nouveau le contrat de déneigement avec le MTQ.

Que le conseil avant de signer toute entente de renouvellement de contrat, demande une révision du montant accordé pour le déneigement de la section du MTQ.

Adoptée

**#10.15 2018-054 Financement colloque – Société de Développement de Scotstown Hampden**

Attendu qu'un colloque est organisé par la Société de Développement de Scotstown – Hampden, la Ville de Scotstown et le comité Cœur villageois, afin de réfléchir à la vision pour les années futures; cet événement se tiendra de 8h30 à 14h00 le 24 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Scotstown;



Attendu qu'il y aura des coûts pour la tenue de ce colloque et que la Ville de Scotstown a transmis à la municipalité une demande de partenariat pour le financement de cette journée;

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que le conseil a décidé de financer 1/3 des coûts pour l'événement organisé, par contre, ce montant ne devra pas excéder un montant maximum de 200.00\$.

Adoptée

#### **#10.16 2018-055 Vente d'immeubles pour défaut de paiement**

Attendu que le conseil municipal avait donné jusqu'au 19 mars 2018, 12h00, afin de payer les sommes dues;

Attendu que le conseil avait demandé de faire l'envoi d'une lettre recommandée afin d'aviser les propriétaires concernés des taxes non payées.

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost, appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal mandate la secrétaire-trésorière, à procéder à l'envoi de l'immeuble suivant pour non-paiement de taxes municipales à la MRC du Haut-Saint-François :

<b>No matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Arrérages et taxes municipales 2016/2017</b>
<b>5144 55 4888</b>	<b>Vincenzo Carello</b>	<b>2 859.28\$</b>

Que le conseil municipal du canton de Hampden mandate la secrétaire-trésorière à représenter la municipalité lors des ventes pour non-paiement des taxes qui auront lieu en juin 2018. Elle est autorisée à faire une offre pour et au nom de la municipalité, pour les sommes dues;

QU'en cas d'impossibilité pour la secrétaire-trésorière d'assister aux ventes pour taxes, la secrétaire-trésorière adjointe pourra la remplacer et aura les mêmes autorisations.

Adoptée

#### **#10.17 2018-056 Transfert de fonds réservé pour l'achat par crédit-bail camion**

Attendu que le conseil va faire l'achat d'un camion de voirie par la méthode d'achat par crédit-bail;

Attendu que la municipalité avait réservé des fonds par le passé pour l'achat futur d'un camion

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents ;  
(SUITE RÉOLUTION 2018-056)

Que le conseil autorise la secrétaire-trésorière à effectuer les transferts des montants prévus par le conseil. Les montants seront transférés des comptes réservés vers le compte courant de la municipalité. Les montants sont les suivants:

<b>Montant</b>	<b>Fond réservé</b>
50 597.76\$	Voirie
26 467.76	Divers
10 079.54\$	Incendie
29 854.99\$	Route 257

<b>117 000\$</b>	<b>Total</b>
------------------	--------------

Adoptée

#11

**Varia**

#12

**Période de questions**

Questions et/ou commentaires : aucun

#13

2018-057

**Levée de séance**

À 21h55 la conseillère Madame Chantal Langlois propose la levée de la séance.

---

M. Bertrand Prévost  
Maire

---

Mme Kim Leclerc  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière